

Snes Créteil info

Créteil Snes Info. Tel : 08.11.11.03.83 Fax : 01 41.24.80.61 - 3 rue Guy du Gouyon du Verger 94110 Arcueil

Ne pas se résigner à l'inadmissible !

Le 18 décembre à l'appel de toutes les organisations syndicales du second degré, la profession a signifié très clairement, par une grève majoritaire, à M. de Robien qu'elle ne voulait pas de sa réforme des statuts.

Il veut pourtant passer en force et doit faire paraître les textes d'application fin janvier pour que toutes ces nouvelles mesures puissent s'appliquer dès septembre. Sans attendre il prépare la rentrée sur la base de ces nouveaux statuts et annonce 5000 suppressions de postes dont 3000 du fait des suppressions d'heures de décharge en collège et en lycée.

De ce fait dès la rentrée :

- des dizaines de milliers d'entre nous devront travailler une heure de plus gratuitement ou perdre 8% de son salaire (qui est bien loin des 4100 euros que gagnerait un certifié en fin de carrière selon les propos mensongers du Ministre du Budget et porte-parole du gouvernement JF.Copé...!).
- Un plus grand nombre de collègues devront travailler sur 2 voire 3 établissements de l'académie, sans limites géographiques.
- Certains, en particulier les TZR mais pas seulement, pourront se voir IMPOSER d'enseigner totalement ou partiellement une autre discipline que celle pour laquelle ils ont été formés !

Notre académie est une des plus touchées par les suppressions de postes : 342 postes dont 196 au seul titre de la suppression des décharges (139 pour les heures de 1ere chaire, 30 pour l'UNSS, 27 pour les heures de labo et de cabinet).

La Seine-Saint-Denis est particulièrement touchée avec environ 150 postes supprimés en collège et lycée.

Il y a donc là aussi URGENCE à se mobiliser car les Comités Techniques Paritaires départementaux qui doivent mettre en application les moyens de la rentrée dans le 93 sont prévus le 25 Janvier et le 9 février.

De plus, le Ministère ne cache pas que la révision des statuts lui permettra ensuite de faire passer les nombreuses autres réformes annoncées qui visent toutes à supprimer des dizaines de milliers de postes, notamment en diminuant les horaires disciplinaires des élèves et en supprimant des dédoublements, des options... Avec pour résultat d'aggraver nos conditions de travail, de dénaturer notre métier tout en abaissant la qualité de la formation de nos élèves et en organisant une école de plus en plus inégalitaire.

Il ne nous reste donc que ces tout prochains jours pour TOUT FAIRE pour obtenir le retrait de ce projet de réforme et de ces suppressions de postes massives.

C'est pourquoi le SNES 93, avec SUD, la CGT et la CNT et l'AG des établissements du 93 réunie le 16 janvier ont décidé :

D'appeler à participer le plus nombreux possible à la manifestation nationale du 20 janvier à Paris, et d'appeler à

GREVE LE JEUDI 25 JANVIER

en s'adressant à toutes les organisations syndicales académiques et nationales pour qu'elles fassent de même.

Sept établissements ont annoncé qu'ils avaient voté dans leur AG pour une grève reconductible. Nos organisations les soutiennent et appellent les autres établissements à mettre cette forme d'action en débat dans leurs AG dont nous ferons le bilan au soir de la grève.

Le SNES Créteil appelle les collègues à se réunir dans tous les établissements pour débattre des suites de l'action. Il proposera dès lundi 22 à l'Intersyndicale région parisienne d'appeler ensemble à la grève. D'ores et déjà il dépose un préavis de grève pour le jeudi 25 janvier.

CONSEIL SYNDICAL SUR LES DOTATIONS HORAIRES GLOBALES (DHG) LE MARDI 13 FEVRIER DE 9 H A 17 H A LA BOURSE DU TRAVAIL DE BOBIGNY

La rentrée prochaine se prépare maintenant : elle est à l'ordre du jour des CTPD du 25 janvier et du 9 février pour ce qui concerne les collègues et les principaux vont commencer à réunir des commissions permanentes pour présenter leur proposition de répartition de la DHG dès le 10 février et durant la semaine qui suit... les CA se réuniront sans doute plutôt après les vacances de Février.

La discussion autour de cette proposition de répartition de la DHG a des enjeux très importants car elle aura pour conséquences les conditions de travail des personnels l'année prochaine. Outre le fait que nous la jugeons le plus souvent très insuffisante pour faire fonctionner correctement notre établissement et qu'il ne faut pas hésiter à en contester le volume global, à voter contre et à organiser des délégations à l'IA pour réclamer plus de moyens... les collègues sont souvent en difficulté pour se retrouver dans ces tableaux assez obscurs (quand ils les ont à temps, c'est-à-dire 10 JOURS AVANT LE CA !) et donc pour faire des propositions alternatives à celles du chef d'établissement, ce qui est tout à fait possible : c'est le C.A. qui décide par son vote et non pas le principal !

Aussi nous organisons une réunion de formation, sous la forme d'un conseil syndical, le mardi 13 février, pour lequel vous devez recopier et déposer la demande d'autorisation d'absence en p. 2 (QUI EST DE DROIT !) ci-dessous auprès de votre principal-e au plus tard une semaine avant la date du stage.

Nous faire connaître votre participation en adressant un mel à 93s2@creteil.snes.edu

SOMMAIRE

1/ Edito 2/ Appel à la grève le jeudi 25 janvier 3/ Conseil syndical 4/ Appel de l'AG intersyndicale 5/ Modèle d'autorisation pour conseil syndical

SNES-Créteil Info - Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire - Directeur de Publication G. Réquigny CP 0509S 06883. N°06-136

APPEL DE L'AG INTERSYNDICALE (SNES, SUD, CGT educ'action, CNT) ET DES ETABLISSEMENTS DU 93

REUNIE A BOBIGNY LE MARDI 16 JANVIER 2007

Malgré le succès de la grève du 18 décembre, appelée par toutes les organisations syndicales du 2nd degré qui condamnent de façon unanime les projets de révision de nos statuts du Ministère, celui-ci veut passer en force !

Les textes d'application doivent paraître fin janvier et le Ministère annonce 5000 suppressions de postes pour la rentrée prochaine dont 3000 du fait de la suppression des heures de décharge, ce qui obligera des dizaines de milliers d'entre nous soit à travailler une heure de plus gratuitement soit à perdre 8% de leur salaire...Par ailleurs un plus grand nombre de collègues seront nommés sur plusieurs établissements et certains contraints d'enseigner une autre discipline que celle pour laquelle ils ont été formés.

Il y a donc URGENCE à TOUT FAIRE pour empêcher cette révision de nos statuts, d'autant plus qu'elle permettrait, ce verrou ayant sauté, la mise en place dans la foulée de tous les projets du Ministère : réforme de l'IUFM, audits sur les horaires des collèges et des lycées...qui tous visent à réduire le coût de l'Education Nationale en supprimant des postes, en aggravant nos conditions de travail et en dénaturant notre métier mais aussi en abaissant la qualité de la formation de nos élèves et en organisant une école plus inégalitaire.

Les jours qui viennent jusqu'au départ en vacances de la 1^{ère} zone le 10 février seront donc décisifs pour créer le rapport de forces et obtenir le retrait de ces projets. Il n'est que temps de mobiliser l'ensemble de la profession dans la grève qui nous semble être la seule forme d'action susceptible de l'emporter.

Aussi nous appelons à participer nombreux à la manifestation nationale de samedi 20 janvier à 13 h 30 de Denfert-rochereau à la Bastille.

NOUS APPELONS A LA GREVE LE JEUDI 25 JANVIER, au soir duquel se tiendra une Assemblée Générale à la Bourse du Travail de Paris.

Nous demandons aux organisations syndicales académiques et nationales de reprendre cet appel.

En Seine-Saint-Denis, quelques établissements, faisant l'analyse que seule une action massive et durable permettra de l'emporter, ont décidé de s'engager dans la grève reconductible...

Partageant cette appréciation, nos organisations syndicales les soutiennent et appellent tous les établissements à mettre la grève reconductible en débat.



**Modèle d'autorisation
d'absence, à reproduire et à
déposer auprès de votre chef
d'établissement une semaine
avant le conseil syndical, au
plus tard le 6 février 2007**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance une autorisation d'absence pour le mardi 13 février 2007 conformément à la réglementation en vigueur sur les droits syndicaux.

Je suis en effet mandaté(e) pour participer au Conseil Syndical départemental du SNES 93. Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes sentiments respectueux.

A remettre avec le mandat ci-dessous



**Convocation aux organismes
statutaires
(décret du 28 mai 1982)**

Je soussigné Goulven KERIEN, Secrétaire de la Section départementale de Seine-Saint-Denis, atteste que M _____ est convoqué(e) à la réunion du Conseil Syndical départemental qui se tiendra à Bobigny le mardi 13 février 2007 de 9h à 17h.

Goulven KERIEN